PROGRESS

CIP
CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Formation donnant accès au titre professionnel de niveau V de Conseiller en Insertion Professionnelle

CARACTERISTIQUES DU TITRE PROFESSIONNEL DE CONSEILLER EN INSERTION PROFESSIONNELLE

Code RNCP : 37274 - Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle

Certificateur : Ministère du Travail du plein Emploi et de l'Insertion

Date d'enregistrement de la certification : 23/03/2023

Niveau de formation à la sortie de la formation : Niveau V

FORMACODE : 44569 - Conseil insertion professionnelle
33091 – Gestion prévisionnelle emplois compétences

PUBLIC ET PRÉREQUIS

Cette formation s'adresse aux personnes qui se destinent au métier de CIP et qui ont les prérequis suivants :

- Un projet professionnel de CIP validé : enquêtes métiers auprès de professionnels du champ de l'insertion, PMSMP (stages d'immersion en entreprises d'insertion...).
- Une attitude professionnelle qui sera validée en entretien individuel de sélection.
- Une motivation exprimée à exercer le métier de CIP.
- Des compétences rédactionnelles.

OBJECTIFS DE FORMATION

Les objectifs de la formation sont individualisés et définis avec l'apprenant en début de formation suite à la phase de positionnement.

Ces objectifs recouvrent 3 axes :

- Appliquer les compétences professionnelles propres à l'exercice du métier de CIP :
  - Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé
  - Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle
  - Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle
- Renforcer sa posture professionnelle de CIP.
- Construire ses outils de recherche d'emploi afin d'accéder rapidement et de manière durable à l'emploi.

PROGRAMME DE FORMATION

Trois blocs de compétences techniques correspondant aux trois certificats de compétences (CCP) rattachés au titre professionnel :

- **Accueillir pour analyser la demande des personnes et poser les bases d'un diagnostic partagé**

  - Informer une personne ou un groupe sur les ressources en matière d'insertion et les services dématérialisés
  - Analyser la demande de la personne et poser les bases d'un diagnostic partagé
  - Exercer une veille informationnelle, technique et prospective pour adapter son activité au public et au contexte
  - Travailler en équipe, en réseau et dans un cadre partenarial pour optimiser la réponse aux besoins des personnes accueillies
  - Réaliser le traitement administratif et les écrits professionnels liés à l'activité dans un environnement numérique

- **Accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle**

  - Contractualiser et suivre avec la personne son parcours d'insertion professionnelle
  - Accompagner une personne à l'élaboration de son projet professionnel
  - Accompagner la réalisation des projets professionnels
  - Concevoir des ateliers thématiques favorisant l'insertion professionnelle des publics
  - Préparer et animer des ateliers thématiques favorisant l'insertion
  - Analyser sa pratique professionnelle

PROGRAMME DE FORMATION (suite)

- **Mettre en œuvre une offre de services auprès des employeurs pour favoriser l'insertion professionnelle**

  - Déployer, dans une démarche projet, des actions de prospection avec les employeurs du territoire pour favoriser l'insertion professionnelle
  - Apporter un appui technique aux employeurs en matière de recrutement
  - Faciliter l'intégration et le maintien du salarié dans son environnement professionnel
  - Inscrire ses actes professionnels dans une démarche de développement durable et inclusive

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'apprenant sera évalué tout au long de la formation, selon différentes modalités.

- Des évaluations formatives :
  - Des mises en situation, exercices et jeux de rôles pour évaluer l'acquisition des compétences de l'apprenant et mettre en place une remédiation le cas échéant.
  - A minima un entretien tripartite avec l'apprenant, le tuteur en entreprise et la formatrice référente pour évaluer l'acquisition des compétences de l'apprenant et mettre en place une remédiation le cas échéant.
  - Un examen blanc en conditions réelles d'examen avec la réalisation d'une simulation d'un premier entretien d'accompagnement.
- Une évaluation sommative avec la passation du titre professionnel de CIP dans les conditions décrites dans le référentiel de certification du titre.

RÉSULTATS ATTENDUS

- Validation totale ou partielle (par blocs de compétences) du titre professionnel RNCP de niveau 5 de CIP qui validera l'atteinte des objectifs de formation..
- Retour à l'emploi dans un délai de 3 à 6 mois après la formation. L'apprenant sera en capacité de mettre en œuvre un plan d'actions défini au terme de son parcours de formation, afin de s'insérer de manière pérenne dans le monde du travail.

VALIDATION

À l'issue de la formation, une attestation de fin de formation nominative sera délivrée à chaque participant.

DÉBOUCHÉS

A l'issue de la formation de CIP, les apprenants intègrent des structures d'insertion telles que : Services publics de l'emploi, SIAE, Organismes de formation, Associations, Cabinets RH...

MOYENS MIS EN ŒUVRE

- 2 salles de formation équipées (tableaux, vidéoprojecteurs, chaises pédagogiques) ; 1 bureau accessible aux apprenants, équipé d'ordinateurs ; imprimante ; scan ; téléphone et Internet.

- Formation accessible aux personnes en situation de handicap.
  Respect de l'égalité des chances.
  Référent handicap : Léonie BACELON

- Utilisation de la vidéo pour les exercices pratiques.

- Intervenantes :
  - Clarisse FRABOULET, Formatrice, Conseillère en Insertion Professionnelle
  - Léonie BACELON, Formatrice, Conseillère en Insertion Professionnelle
  - Flavie MEGELINK, Formatrice, Conseillère en Insertion Professionnelle

MODALITÉS DE LA FORMATION

- **Durée** : De 784 à 1 085 heures (dont 385h en entreprise) selon le profil de chacun

- **Modalités :** Formation continue ou en alternance
  Blended learning (présentiel et distanciel)

- **Nombre de places** : 15 places maximum par session

- **Horaires :** Du lundi au vendredi, de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Lieu de
FORMATION

Cabinet PROGRESS
Maison des Lois
2 impasse Michel Labrousse
Basso Cambo - 31100 Toulouse